

## Avis au public

En matière  
d'Aménagement Communal  
et de Développement  
Urbain

Il est porté à la connaissance du public que le projet de modification du Plan d'Aménagement Particulier « Aischzenter », portant sur des fonds sis à Steinfort et introduit par le bureau « Ballinipitt » au nom et pour le compte de Aischzenter S.A., est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance, ce à partir du 20 novembre 2024.

Le projet relatif au Projet de modification du Plan d'Aménagement Particulier est également publié pendant la même durée sur le site Internet de la Commune de Steinfort ( ).

Dans le délai de 30 jours visé au 1<sup>er</sup> alinéa, c'est-à-dire jusqu'au 20 décembre 2024 inclus, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion, par les personnes intéressées.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,

  
**Sammy Wagner**  
Bourgmestre



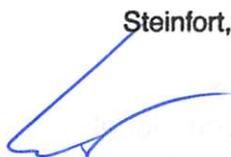
  
**Andres Castro**  
Secrétaire communal f.f.

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du **20 NOV. 2024**

Steinfort, le **20 NOV. 2024**



Le bourgmestre



Le secrétaire communal